

**ATTESTATION DE RECUPERATION OU DE NON-RECUPERATION  
DE LA TVA**

Je soussigné « *Nom, prénom, fonction* » atteste que « *Nom de l'organisme* »

~~Récupère\*~~

*Agathe Jean Pierre, Directeur Général de BGE ADIL*

Ne récupère pas\*

(\* *Barrer la mention inutile*)

d'une façon ou d'une autre, en tout ou partie, directement ou indirectement, la TVA.

Dans le cas où le bénéficiaire récupère tout ou partie de la TVA, ou est éligible au fonds de compensation de la TVA, le taux de subvention s'appliquera sur le montant HT des dépenses.

Fait à Paris , le *01 mars 2018*

*Signature du responsable de l'organisme bénéficiaire,*

*Signature*

*Cachet de l'organisme*

